

Accueil durable et bénévole

SECTEUR

ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Accueil Durable et Bénévole

2, rue Colonel Gassin – 06000 NICE - 04 93 62 21 12

adb@fondationdenice.org

Table des matières

I – PRESENTATION DU DISPOSITIF DE L’ACCUEIL DURABLE ET BÉNÉVOLE	10
1.1 Contexte, cadre réglementaire et objectifs	10
1.2 Mineurs concernés	10
Le dispositif d’accueil durable et bénévole s’adresse à des enfants dont les parcours nécessitent des réponses alternatives, stables et sécurisantes.	10
Les mineurs concernés par l’ADB dans le cadre de cette expérimentation sont :	10
1.3 Statut, sens de l’engagement et cadre d’intervention de l’accueillant	11
II – MISSIONS RESPECTIVES ET CADRE D’INTERVENTION	12
2.1 Composition de l’équipe pluridisciplinaire	12
2.2 Contact et accès	12
2.3 Missions et cadre d’intervention du service ADB de la Fondation de Nice	13
2.4 Mission et cadre d’intervention des professionnels de la direction des territoires et de l’action sociale et du Service MNA :	13
III – COMPTE RENDU DU DÉROULÉ DE L’EXPÉRIMENTATION ADB	14
3.1 Phase de découverte et de mise en réseau	14
3.2. Structuration du dispositif : du pré-projet au cadre opérationnel	14
Élaboration du pré-projet	14
Pour chacune des phases, l’équipe du service de l’ADB s’est employé à penser chacune d’elle à partir de ressources existantes, de retour d’expériences d’autres associations opératrices du dispositif et du document cadre définissant le cadre et les missions respectives entre le service ADB de la Fondation de Nice et les services du département.	15
Réflexion autour des différentes phases du dispositif de l’ADB	15
3.3. Phase de prospection et de communication	16
IV. ANALYSE QUANTITATIVE ET REFLEXIVE DE L’EXPÉRIMENTATION	18
4.1 Bilan quantitatif	18
La période de septembre à décembre 2025 a été mise à profit pour nous approprier le dispositif, organiser le service et construire nos outils et notre stratégie de communication.	18
4.2 Analyse de l’expérimentation	18
4.3 Témoignages des acteurs de l’équipe ADB	19
Pourquoi avoir accepté de s’engager dans l’expérimentation ?	19
En quoi l’ADB comporte une dimension innovante ?	19
Quelles sont les premières impressions après 4 mois ?	20
VI. PERSPECTIVES 2026	21

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes et de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Au cœur de toutes nos initiatives se trouve la volonté de renforcer le pouvoir d'agir de chacun.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparties sur 33 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 33,5 millions d'euros. La Fondation accompagne près de 12 024 personnes chaque année et gère 573 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers-lieu alimentaire et durable vient compléter et enrichir les actions des secteurs de la Fondation. Autour d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante, ce lieu favorise les rencontres, la participation et la mixité sociale entre habitants, bénévoles et personnes accompagnées, et mobilise chacun, grands et petits, autour des enjeux environnementaux et de l'alimentation durable.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 9 domaines d'activités stratégiques.

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions s'organisent autour de trois domaines d'activités stratégiques, Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion, qui poursuivent les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, migrantes, en situation de grande précarité ou avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner chacun vers l'accès aux droits, au logement et à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives par une intervention précoce auprès des ménages en difficulté.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en œuvre des actions de réduction des risques et des dommages.

Ce secteur bénéficie de 50 % du budget de la Fondation et de 70 % des logements gérés par celle-ci, soit 395 hébergements. Il a la particularité de déployer son action globale sur près de

17 communes du département, dont 13 situées dans le moyen et le haut-pays en faisant un acteur fort de la redynamisation des territoires ruraux et de montagne.

En 2025, le secteur a connu une année placée sous le signe de la prudence budgétaire et de la réflexion sur l'évolution de son organisation, dans un contexte national et local marqué par des incertitudes financières et un accroissement des injonctions contradictoires entre objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il a notamment été confronté à des contraintes budgétaires importantes au niveau de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile. En effet, après avoir étendu en 2024 les actions de cette dernière sur l'Ouest du département, des réductions de moyens en ont substantiellement réduit le périmètre et l'envergure en 2025.

Néanmoins, le secteur a su maintenir le cap et faire preuve de réactivité et d'agilité, notamment grâce à des initiatives fructueuses de rationalisation des coûts et à la réorganisation de certaines équipes.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous. Il met en pratique des pédagogies alternatives, basées sur les forces et la médiation active (Intervention sur l'Offre et la Demande, Individual Placement and Support).

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens.
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, programme COACH : CO-construire un Accompagnement Complet pour les personnes hébergées vers l'emploi et le logement).
- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le Secteur Accès à l'Emploi déploie ses interventions sur tout le département même s'il a fermé le site de Cap entreprise Menton en 2025. Il concentre ses actions sur la bande littorale sur 11 sites distincts.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité.

Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineur.es non accompagné.es et leurs enfants (Service Mineurs Non Accompagnés, MNA, dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le Secteur a ouvert un nouvel établissement en centre-ville à Nice en octobre 2025, organisé en 2 Services, pour des jeunes filles mineures dont certaines peuvent être enceintes ou avoir de jeunes enfants, MNA ou pas. Cela a donné lieu à une réorganisation des activités du domaine jeunesse.

Début septembre 2025, le secteur a lancé une expérimentation pour la mise en place de l'Accueil Durable et Bénévole. Ce nouveau dispositif de protection de l'enfance sur le territoire, permet à un enfant, dont les possibilités de retour en famille sont nulles, d'être accueilli chez un tiers et d'éviter ainsi les ruptures institutionnelles inéluctables.

Pour faire face à la saturation de la Plateforme de Service Jeunes, le secteur expérimente depuis fin 2025, une plateforme de colocation. Il s'agit de proposer à des jeunes sortants sans garant, de sous louer à la Fondation un appartement en colocation, évitant ainsi les exigences des bailleurs en termes de ressources notamment. L'accompagnement des jeunes se poursuit pour leur permettre d'accéder à un logement en titre.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la DRH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds jusqu'en août 2025.

Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Après le déploiement d'un SIRH en 2024, le siège social continue de se moderniser avec le lancement de la dématérialisation du circuit de la facture.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

1. Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'ateurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Trois faits marquants en 2025 :

- Une année de développement, de transformation et de stabilisation pour le secteur jeunesse-enfance-famille.
- L'anticipation d'un avenir économique contraint et fluctuant avec des études de coûts et la prise en compte des diminutions budgétaires dans certains Secteurs et au Siège Social.
- Plus de plaidoyers en faveur des personnes que nous accompagnons subissant des rejets (halte de nuit, usagers de drogue à la rue) et de valorisations de nos réussites afin de changer la vision sur les personnes précaires et attirer des compétences.

Les perspectives 2026 :

- Prendre soin des équipes en première ligne face à la baisse des moyens de l'urgence sociale.
- S'engager concrètement dans des actions de réduction de notre bilan carbone.
- Accompagner la réorganisation des fonctions supports du siège social avec le départ simultané à la retraite du DAF, du responsable informatique et la prise de poste d'une nouvelle DRH.
- Poursuivre le développement et l'expérimentation d'actions à fort impact social auprès des plus précaires : extension du « Un Chez Soi jeunes », accompagnement de personnes âgées marginalisées en sortie d'Halte de Nuit dans des EHPADs, création d'une résidence-accueil...

Introduction

Le dispositif d'Accueil Durable et Bénévole, s'inscrit dans une dynamique nationale visant à diversifier les modalités d'accueil des mineurs pris en charge par l'Aide Sociale et l'Enfance et à privilégier des réponses adaptées à leurs besoins fondamentaux. Expérimenté au sein de la Fondation de Nice à partir de septembre 2025, ce dispositif repose sur l'engagement de tiers bénévoles offrant à des enfants un cadre de vie stable, sécurisant et inscrit dans la durée. Dans un contexte marqué par la nécessité de repenser les modalités d'accompagnement en protection de l'enfance, l'Accueil Durable et Bénévole constitue une réponse innovante, mobilisant la société civile en complémentarité des dispositifs existants.

Ce rapport met en lumière les enjeux, les apports et les limites de cette phase initiale, tout en posant les bases des perspectives de développement à venir. Il présente les premières étapes de mise en œuvre de cette expérimentation sur la période de septembre à décembre 2025. Il vise à rendre compte des conditions de déploiement du dispositif, des choix méthodologiques opérés, des actions engagées ainsi que des premiers constats issus de sa mise en œuvre.

La période allant de septembre à décembre 2025 constitue une étape fondatrice dans la mise en œuvre du dispositif d'accueil durable et bénévole. Elle s'inscrit dans une dynamique progressive d'expérimentation, d'appropriation et de structuration opérationnelle.

Au cours de ces premiers mois, plusieurs objectifs ont été poursuivis. Il s'agissait de s'approprier le cadre et les finalités du dispositif, de structurer une méthodologie d'intervention, de développer un réseau partenarial, d'initier les premières situations d'accueil et de poser les bases d'une stratégie de communication adaptée.

I – PRESENTATION DU DISPOSITIF DE L'ACCUEIL DURABLE ET BÉNÉVOLE

1.1 Contexte, cadre réglementaire et objectifs

L'Accueil Durable et Bénévole est un dispositif relevant de la Protection de l'Enfance, issu de la **loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, codifiée à l'article L.221-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)**. Il s'inscrit également dans les orientations du **schéma départemental de l'enfance 2022/2026** : « promouvoir la qualité et la cohérence du parcours des enfants, offrir des perspectives ambitieuses et sécurisantes dans un parcours pérenne de qualité, diversifier les modes de placement ».

L'accueil durable et bénévole s'adresse à des mineurs confiés pour lesquels aucune perspective de sortie de placement n'est envisageable et pour lesquels l'évaluation de leur situation a conclu qu'un placement dans un cadre de type familial serait plus adapté à leurs besoins fondamentaux. Le mineur est, dans ce cadre, confié à un tiers volontaire, bénévole et non professionnel qui a été évalué par des professionnels de la protection de l'enfance comme en capacité de l'accueillir et l'accompagner.

Les objectifs de l'ADB sont de :

- ✓ Promouvoir une société inclusive et solidaire,
- ✓ Diversifier les solutions d'accueil pour mieux répondre aux besoins individualisés des mineurs et notamment de ceux qui n'ont que peu de perspectives de retour en famille,
- ✓ Permettre à l'enfant de vivre dans un cadre familial conformément au Droit international des enfants,
- ✓ Garantir une stabilité et une continuité dans le parcours de prise en charge de l'enfant,
- ✓ Favoriser la possibilité de désinstitutionalisation de l'accompagnement.

Dans l'intérêt de l'enfant, il s'agit de lui offrir :

- ✓ un lien d'attachement sécuritaire et durable,
- ✓ une enfance la plus ordinaire possible,
- ✓ une continuité relationnelle pouvant se poursuivre au-delà de la majorité.

1.2 Mineurs concernés

Le dispositif d'accueil durable et bénévole s'adresse à des enfants dont les parcours nécessitent des réponses alternatives, stables et sécurisantes.

Les mineurs concernés par l'ADB dans le cadre de cette expérimentation sont :

- ✓ des **Pupilles de l'État** (Article L 224-4 du CASF),
- ✓ des **mineurs sous tutelle départementale**, (sans autorité parentale),
- ✓ des **mineurs concernés par une délégation d'autorité parentale totale**,
- ✓ des **Mineurs non accompagnés**.

Ces enfants ont en commun des situations pour lesquelles un retour en famille n'est pas envisagé ou demeure très incertain, ainsi qu'un lien familial faible ou inexistant.

Ces contextes impliquent des besoins spécifiques, notamment en matière de stabilité relationnelle, de construction de liens durables et d'accompagnement adapté aux ruptures affectives et aux parcours de vie fragilisés.

1.3 Statut, sens de l'engagement et cadre d'intervention de l'accueillant

Le statut de l'accueillant bénévole

Le tiers accueillant est **une personne non professionnelle**. Il ne relève pas du statut d'assistant familial et n'est pas salarié du dispositif. Son engagement repose sur une démarche volontaire, sans lien de subordination juridique avec l'institution.

Il n'exerce donc pas une mission professionnelle au sens du travail social, mais s'inscrit dans une logique d'**engagement citoyen et solidaire**.

Toutefois, **son intervention s'inscrit dans un cadre structuré, validé et suivi** conjointement par les services de la protection de l'enfance du département des Alpes-Maritimes et le service de l'ADB de la Fondation de Nice.

Le sens de son engagement

Le rôle du tiers accueillant consiste à offrir à l'enfant un **environnement stable, sécurisant et durable**.

Plus précisément, il s'agit de :

- ✓ **accueillir l'enfant dans un cadre de vie ordinaire,**
- ✓ **construire une relation affective stable,** inscrite dans la durée ;
- ✓ **offrir des repères éducatifs et relationnels sécurisants ;**
- ✓ **soutenir le développement de l'enfant,** en tenant compte de son histoire et de ses besoins ;
- ✓ **s'inscrire dans le projet pour l'enfant,** en lien avec les professionnels référents.

Le tiers bénévole n'a pas vocation à se substituer aux parents ni aux professionnels, mais à occuper une place complémentaire, définie et ajustée dans le cadre du projet pour l'enfant.

Son cadre d'intervention

L'intervention du tiers accueillant est accompagnée et encadrée par le service de l'ADB de la Fondation de Nice :

- ✓ il fait l'objet d'une **évaluation préalable** (conditions d'accueil, motivations, capacités éducatives, honorabilité) ;
- ✓ il participe à une **phase d'accordage progressive** avec l'enfant ;
- ✓ il bénéficie d'un **accompagnement par des professionnels** (suivi, soutien, régulation);
- ✓ son rôle est défini dans le respect du cadre légal de la protection de l'enfance.

Il n'est pas juridiquement responsable de la mesure de protection ; il n'exerce pas l'autorité parentale. Les actes non usuels relèvent du représentant légal de l'enfant.

II – MISSIONS RESPECTIVES ET CADRE D'INTERVENTION

2.1 Composition de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire du service ADB de la Fondation de Nice se compose de :

Directeur du Secteur :	Damien FRANCHETEAU
Coordinatrice :	Laure PORTIER
Psychologue clinicienne :	Nina SIMONE (0.10 ETP)
Educateurs Spécialisés :	Cécile VIANO (0.5 ETP)
	Steve LEVINSON (0,5 ETP)

2.2 Contact et accès

Service Accueil Durable et Bénévole

2, rue du Colonel Gassin - 06000 Nice

Tél. 06 23 13 85 34 adb@fondationdenice.org

Heures d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

A partir de 17h en semaine et les week-ends : une astreinte est assurée

2.3 Missions et cadre d'intervention du service ADB de la Fondation de Nice

Dans le cadre de cette expérimentation, l'équipe du service de la Fondation de Nice intervient à différents niveaux tels que :

- ✓ Communiquer sur le dispositif,
- ✓ Informer les tiers bénévoles volontaires sur l'accueil durable et bénévole et ses modalités de mise œuvre (accompagnement, soutien, contrôle, astreinte en cas d'urgence, etc.),
- ✓ Procéder à l'évaluation de la situation des tiers volontaires (avec au moins un entretien au domicile du tiers avec la participation d'un professionnel de la Direction Territoriale de l'Action Sociale (DTAS)),
- ✓ Demander à la section prévention protection de la Direction de l'enfance de procéder aux contrôles des incapacités et contrôle la conformité du ou des certificats d'honorabilité avec la législation en vigueur. Ils s'assurent du renouvellement de ce contrôle chaque année.
- ✓ Valider les candidats tiers bénévoles volontaires pour l'accueil d'un mineur dans le cadre de l'ADB,
- ✓ Accompagner le tiers de façon multidimensionnelle en fonction de ses besoins individualisés et personnalisés durant toute la durée de l'accueil du mineur, en mobilisant si besoin le réseau territorial de partenaires de proximité,
- ✓ Participer à l'actualisation du PPE et/ou du plan d'accès à l'autonomie.

Le repérage, l'évaluation et l'accompagnement des tiers accueillants un mineur est assuré par le service dédié de la Fondation De Nice.

2.4 Mission et cadre d'intervention des professionnels de la direction des territoires et de l'action sociale et du Service MNA :

Les professionnels de la direction des territoires et de l'action sociale (RTPE/RMSD) et de la section MNA :

- ✓ Évaluent la situation du mineur afin de s'assurer que cet accueil est conforme à son intérêt,
- ✓ Délivrent au mineur, aux titulaires de l'autorité parentale, au tuteur, au délégataire de l'exercice de l'autorité parentale, l'information nécessaire à la compréhension de l'Accueil durable et bénévole. Ils présentent le rôle et les obligations du tiers à l'égard du mineur,
- ✓ Recueillent l'accord écrit du ou des parents titulaires de l'exercice de l'autorité parentale ou du délégataire ou du tuteur et du conseil de famille à la mise en place de l'ADB,
- ✓ Recueillent l'avis de l'enfant (dans des conditions appropriées à son âge et son discernement) et s'assurent que le mineur a compris le sens de ce projet,
- ✓ Demandent à la section prévention et protection de la Direction de l'enfance de procéder aux contrôles des incapacités et contrôlent la conformité du ou des certificats d'honorabilité avec la législation en vigueur. Il s'assure du renouvellement de ce contrôle chaque année.

- ✓ Participent à l'évaluation de la situation du tiers (avec au moins un entretien organisé au domicile du tiers),
- ✓ Etablissent le contrat ADB
- ✓ Accompagnent la mise en œuvre de l'Accueil durable et bénévole avec le service dédié de la Fondation de Nice,
- ✓ Etablissent et actualisent le projet pour l'enfant ou le plan d'accès à l'autonomie en impliquant le ou les tiers à qui le mineur est confié,
- ✓ Garantissent la bonne prise en compte des besoins fondamentaux du mineur par le ou les tiers accueillants ainsi que le fait que l'accueil contribue au développement physique, affectif, intellectuel et social du mineur,
- ✓ Mettent fin à l'accueil du mineur par le ou les tiers, si l'évaluation régulière de la situation fait apparaître que cela s'avère nécessaire.

III – COMPTE RENDU DU DÉROULÉ DE L'EXPÉRIMENTATION ADB

3.1 Phase de découverte et de mise en réseau

L'expérimentation a débuté le 01/09/2025 ; la période de septembre à décembre 2025 constitue une phase fondatrice dans la mise en œuvre du dispositif d'accueil durable et bénévole. Elle s'inscrit dans une dynamique d'expérimentation, d'appropriation progressive et de structuration opérationnelle.

Durant cette période, un travail approfondi d'appropriation du dispositif a été mené, tant sur ses dimensions éducatives que sociales et institutionnelles. Cette phase a permis de mieux comprendre les enjeux spécifiques de ce mode d'accueil.

Par ailleurs, des échanges ont été engagés avec des services situés dans la région Nord ainsi qu'en Ardèche, sous forme de contacts téléphoniques et de visioconférences.

Ces collaborations ont favorisé le partage d'expériences, la montée en compétence des professionnels et l'identification de repères communs.

3.2. Structuration du dispositif : du pré-projet au cadre opérationnel

Élaboration du pré-projet

Le service s'appuie sur un pré-projet co-construit entre la Direction du secteur enfance-famille-jeunesse de la Fondation de Nice et le service dédié de la Direction de l'Enfance du département 06.

Trois phases structurantes ont été définies :

- ✓ L'évaluation des candidat Tiers Durable et bénévoles
- ✓ L'accordage des mineurs et des Tiers identifiés
- ✓ L'accompagnement de ces derniers

Pour chacune des phases, l'équipe du service de l'ADB s'est employé à penser chacune d'elle à partir de ressources existantes, de retour d'expériences d'autres associations opératrices du dispositif et du document cadre définissant le cadre et les missions respectives entre le service ADB de la Fondation de Nice et les services du département.

Réflexion autour des différentes phases du dispositif de l'ADB

La phase d'évaluation des candidats repose sur l'analyse des conditions d'accueil, incluant les aspects matériels, économiques et environnementaux ainsi que les possibilités pour le tiers accueillant d'avoir du temps à consacrer au mineur accueilli. Elle intègre également des vérifications réglementaires, notamment relatives au casier judiciaire et aux critères d'honorabilité. Toute non-conformité entraîne une impossibilité de validation du projet.

Ce processus comprend par ailleurs un travail de co-construction avec les candidats autour de leurs motivations, de leur parcours et de leurs représentations. Une attention particulière est portée à la posture éducative, à la gestion des attentes et aux risques de positionnement inadapté.

La phase d'accordage vise à préparer la rencontre entre l'enfant et le tiers accueillant. Elle repose sur des échanges progressifs, tels que des correspondances, des rencontres informelles et des temps d'accueil au domicile. Cette étape constitue un préalable indispensable à la mise en place d'un accueil effectif. Elle prend en compte le temps dont l'enfant a besoin pour se sentir prêt à s'investir dans la relation.

Enfin, **la phase d'accompagnement** a pour objectif de stabiliser la relation, de garantir la qualité du lien et de soutenir l'autonomie de l'accueillant. Cette phase reste en cours de structuration et devra être approfondie en 2026.

Co-construction, clarification du rôle et du cadre d'intervention de chacun

En parallèle, **un travail de clarification des rôles et des responsabilités** a été mené avec l'équipe dédiée à cette expérimentation de la Direction de l'Enfance des Alpes-Maritimes et de la direction des territoires et de l'action sociale afin de sécuriser les pratiques professionnelles, de garantir la cohérence des interventions et de fluidifier la coordination entre les différents acteurs impliqués.

La coopération avec les acteurs de la Direction de l'Enfance des Alpes-Maritimes et de la direction des territoires et de l'action sociale s'est inscrite dans une dynamique constructive. Elle s'est traduite par une **compréhension partagée des enjeux, une co-construction du dispositif** et des échanges réguliers, tant par des rencontres que par des communications écrites et téléphoniques.

3.3. Phase de prospection et de communication

Les enjeux et objectifs

Pour permettre la mise en œuvre effective de ce dispositif, il convient au préalable de constituer un vivier de tiers bénévoles prêts à s'engager dans cette démarche d'accueil. Il a donc été nécessaire de définir une stratégie de communication pour faire connaître le dispositif de l'ADB et de créer des outils.

Les objectifs de notre communication sont de :

- ✓ Faire connaître le dispositif ADB
- ✓ Sensibiliser le grand public à la possibilité d'accueillir un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- ✓ Constituer un vivier de familles ou personnes intéressées pour devenir accueillants bénévoles.
- ✓ Orienter les personnes intéressées vers la réunion d'information collective en visioconférence.
- ✓ Etablir ensuite des prises de contact personnalisées (RDV individuels).

Le public ciblé

Les bénévoles ciblés sont des personnes adultes, des couples ou familles sensibles aux questions de protection de l'enfance, prêts à offrir du temps et un cadre familial à un enfant.

La prospection s'oriente vers les :

- ✓ Réseaux associatifs, bénévoles, communautés solidaires.
- ✓ Professionnels du social, de l'éducation, de la santé.
- ✓ Partenaires institutionnels et associatifs susceptibles de relayer l'information.
- ✓ Institutions, collectivités locales, médias locaux

Nous nous interrogeons également à prendre attache auprès de CSE ou service RH de grandes entreprises du territoire.

Les actions mises en œuvre

Plusieurs actions ont été mises en œuvre, notamment des **réunions d'information en visioconférence** et des **publications sur les réseaux sociaux de la fondation** afin de faire connaître le dispositif et capter des personnes susceptibles d'être intéressées pour participer aux réunions d'information.

Une page dédiée à l'ADB a été créée sur le site de la Fondation de Nice :

<https://www.fondationdenice.org/accueil-durable-et-benevole/>

Post réseaux sociaux :




FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Acies
ACCUEIL DURABLE BÉNÉVOLE

La Fondation de Nice recherche des accueillants bénévoles dans les Alpes Maritimes

La Fondation de Nice s'engage depuis de nombreuses années auprès d'enfants et d'adolescents pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans ce cadre, elle développe un dispositif d'Accueil Durable et Bénévole, fondé sur la stabilité, la continuité et l'accompagnement.

Devenir accueillant bénévole : offrir un cadre stable à un enfant
S'engager comme accueillant bénévole, c'est proposer à un enfant ou un adolescent pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance un lieu de vie sécurisant, stable et durable, à un moment clé de son parcours.

L'accueil durable et bénévole ne repose ni sur l'urgence ni sur l'improvisation. Il s'inscrit dans un cadre institutionnel clair, pensé pour protéger l'enfant et les accueillants, avec un accompagnement professionnel tout au long de l'accueil.

Accueillir, c'est offrir une présence fiable, un quotidien structurant, des repères simples et constants : un lieu où poser ses affaires, partager des repas, aller à l'école depuis un même endroit, se sentir attendu.

Qui peut devenir accueillant bénévole ?
Des personnes seules, des couples, des familles avec ou sans enfants, des retraités actifs.

Il n'existe pas de profil idéal, mais une condition essentielle : être disponible, stable et capable de s'engager dans la durée, avec l'appui des professionnels.

Un engagement accompagné

- Une équipe pluri-professionnelle identifiée
- Un accompagnement éducatif régulier
- Des temps d'échange et de soutien
- Un cadre juridique et institutionnel protecteur

Les accueillants bénévoles ne sont jamais seuls.

Pourquoi s'engager ?
Parce que cet engagement, exigeant mais profondément humain, a du sens pour l'enfant accueilli comme pour ceux qui accueillent.

Envie d'en savoir plus ?
Des réunions d'information sont proposées pour découvrir le dispositif, poser vos questions, exprimer vos doutes et réfléchir à votre projet, sans obligation d'engagement.

Prochaine session : le 27/04/2026 de 17h30 à 18h30
En visio – animée par notre équipe ADB
Formulaire d'inscription ici : [Formulaire d'inscription réunion d'information Accueil Durable et Bénévole – Formulaire prérempli](#)

Service Accueil Durable et Bénévole
2, rue du Colonel Gassin - 06000 Nice
adb@fondationdenice.org
06 23 13 85 34
www.fondationdenice.org
<https://www.fondationdenice.org/accueil-durable-et-benevole/>

Ensemble, contribuons à offrir un environnement stable et sécurisant aux enfants confiés à la protection de l'enfance.

 DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Un mail d'information sur le dispositif et de présentation du service a été adressé à l'ensemble du personnel de la Fondation de Nice.

Nous avons travaillé conjointement avec l'équipe dédiée de la direction de l'enfance à la création d'un **flyer à destination du public**. Celui-ci est en cours de validation à ce jour.

Par ailleurs, **un livret d'information à destination des tiers candidats** a été conçu en interne.

Constats

Ces actions ont mis en évidence une faible mobilisation du grand public et les engagements concrets à l'issue de ces actions sont restés limités. Il apparaît nécessaire de développer davantage la communication à plus grande échelle et ce, avec le soutien du département. Celle-ci se révèle aujourd'hui trop confidentielle, la diffusion du flyer permettra une communication plus claire, de gagner en visibilité et d'avoir une légitimité, facteur de réassurance pour le public.

Les enjeux identifiés portent donc sur le renforcement de la visibilité du dispositif, l'adaptation des canaux de communication et un meilleur ciblage du grand public.

IV. ANALYSE QUANTITATIVE ET REFLEXIVE DE L'EXPÉRIMENTATION

4.1 Bilan quantitatif

La période de septembre à décembre 2025 a été mise à profit pour nous approprier le dispositif, organiser le service et construire nos outils et notre stratégie de communication.

Une première situation d'un couple avec 2 enfants a été orientée par le service SPFA à la fin du mois de novembre 2025. Une prise de contact a été établie à cette période, suivie d'une rencontre début décembre. À ce jour, la situation se situe encore en phase d'évaluation.

4.2 Analyse de l'expérimentation

L'engagement dans ce dispositif s'est initialement accompagné de questionnements, notamment quant au recours à des accueillants non professionnels et aux enjeux de qualité de l'accompagnement. Ces interrogations ont progressivement évolué vers une perception plus nuancée, considérant le dispositif comme une opportunité de mobilisation de la société civile au service des enfants.

Le caractère innovant du dispositif repose notamment sur la reconnaissance des capacités d'engagement de citoyens non professionnels, sur l'évolution des postures professionnelles vers une approche centrée sur les ressources, ainsi que sur la place active accordée à l'enfant dans la construction de la relation d'accueil.

Après quatre mois d'expérimentation, plusieurs constats peuvent être établis. D'une part, l'implication des professionnels s'est renforcée et le sens du projet s'est consolidé. D'autre part, des difficultés persistent dans la mise en œuvre d'une communication efficace à destination du grand public. Enfin, la qualité du partenariat avec la Direction de l'Enfance constitue un point d'appui majeur, marqué par une dynamique de coopération et de co-construction.

4.3 Témoignages des acteurs de l'équipe ADB

Pourquoi avoir accepté de s'engager dans l'expérimentation ?

Mon engagement dans cette expérimentation s'est construit à partir d'une réflexion initiale faite de réserves et de questionnements. Dans un premier temps, le dispositif d'accueil durable et bénévole m'a interrogé. Il pouvait apparaître comme relevant d'une logique de rationalisation des coûts, avec le risque d'une prise en charge « à moindre coût » des enfants confiés à la protection de l'enfance. J'ai également été attentif à la place donnée à des accueillants non professionnels, ce qui soulevait pour moi plusieurs inquiétudes : une possible fragilisation de la qualité de l'accompagnement, un risque de concurrence avec le métier d'assistant familial, et plus largement une forme de déprofessionnalisation du secteur. Progressivement, mon regard a évolué. J'ai choisi de considérer cette expérimentation comme une opportunité de mobiliser autrement la société civile, en faisant le pari d'un engagement citoyen, solidaire et non marchand. Je me suis appuyé sur l'idée qu'il existe des personnes prêtes à s'engager auprès d'enfants sans en faire un métier, mais avec une réelle volonté d'offrir une présence stable, un cadre affectif sécurisant et une attention au quotidien. Cette posture fait écho à ma vision du monde et des acteurs qui entourent les enfants : des personnes qui, dans leur grande majorité, cherchent à faire au mieux avec ce qu'elles sont et ce qu'elles ont, dans une intention positive au service des enfants. Ce qui a finalement renforcé et ancré mon engagement, c'est la possibilité de participer concrètement à la création et au développement de ce dispositif au sein de la Fondation et sur le territoire des Alpes-Maritimes. Le fait d'être impliqué dès son émergence, d'en être en quelque sorte un acteur « pionnier » dans le département, et de pouvoir porter, construire et partager ce travail auprès d'autres professionnels de la protection de l'enfance, a été déterminant dans ma décision. (Steve)

J'ai souhaité m'investir dans l'ADB puisqu'il s'agit d'un dispositif innovant, en construction, offrant une expérience enrichissante. Cela me permet de participer à la création du projet et d'adapter les pratiques au fur et à mesure, en les ajustant en fonction des réalités du terrain. (Nina)

Pour l'innovation de ce dispositif dans notre département, la construction totale du projet en co-construction avec les services du département ainsi que le travail éducatif à mener qui demande de faire « un pas de côté » concernant ma pratique. (Cécile)

En quoi l'ADB comporte une dimension innovante ?

A mes yeux, l'ADB constitue un véritable progrès dans la manière de penser et de mettre en œuvre la protection de l'enfance. Pour moi, ce progrès se situe d'abord dans le regard porté sur la société civile. Le dispositif fait le pari que des citoyens, sans être des professionnels, peuvent s'engager de manière juste et adaptée auprès d'enfants, à condition d'être accompagnés. Cela vient reconnaître des ressources qui existent déjà dans la société : des capacités d'accueil, de la générosité, une envie de s'impliquer concrètement. Je le perçois aussi comme un progrès dans notre posture professionnelle. Il m'amène à déplacer mon regard sur les candidats bénévoles. Plutôt que de me centrer d'abord sur les risques ou les limites, je suis amené à repérer leurs compétences, leurs qualités humaines, leur capacité à entrer en lien.

Enfin, je perçois un progrès majeur dans la place réellement donnée à l'enfant au sein du dispositif. Ici, l'enfant n'est pas simplement bénéficiaire de l'accueil, il en devient un acteur à part entière. C'est lui qui, à travers la relation qui se construit progressivement avec l'accueillant, va pouvoir valider ou non cet accueil. Le dispositif permet de respecter le temps dont il a besoin pour s'approprier la rencontre, créer du lien et se sentir en confiance. Ainsi, la dimension innovante consiste en la mise en oeuvre institutionnelle de ces progrès. (Steve)

L'ADB est pour moi une innovation par son caractère expérimental et évolutif, qui demande une réflexion clinique constante et des ajustements réguliers des pratiques. Elle m'amène à travailler différemment, avec une approche centrée sur les ressources, les compétences parentales et les capacités d'évolution. Également, le travail partenarial avec le département et les autres professionnels permet de croiser les regards et d'enrichir les points de vue. (Nina)

L'intervention de personnes non professionnelles dans la protection de l'enfance, le changement de vision et de pratiques qui en découlent. (Cécile)

Quelles sont les premières impressions après 4 mois ?

Après quelques mois d'implication dans ce dispositif, je constate plusieurs évolutions dans mon positionnement et dans ma perception du travail engagé. Je m'investis de plus en plus dans cette expérimentation, qui suscite chez moi un intérêt croissant et un réel engagement professionnel. J'y trouve progressivement du sens et une dynamique qui renforce mon implication au quotidien. Je mesure également la difficulté de construire une stratégie de communication adaptée au grand public. Je constate que nos outils actuels et nos canaux de diffusion ne permettent pas encore d'atteindre efficacement les publics ciblés. Enfin, je constate des relations de travail particulièrement constructives avec la Direction de l'Enfance et les chargés de mission du dispositif. Je perçois une réelle volonté de coopération, de compréhension mutuelle et de co-construction, ce qui constitue pour moi un appui essentiel dans le développement du service. (Steve)

Après quelques mois d'implication dans l'ADB, mon ressenti est très positif. AU niveau de l'accompagnement, je constate que la posture adoptée permet de créer une relation différente avec les familles. Le travail s'inscrit dans de la collaboration, de la valorisation et du soutien des compétences parentales. En tant que psychologue, cela permet d'intervenir dans une perspective de prévention, en accompagnant les familles autour de leurs représentations, de leurs émotions et de leur capacité à se projeter dans l'accueil de l'enfant. De plus, les échanges avec les équipes du Nord ont été riches et ont permis d'enrichir notre réflexion. (Nina)

Travailler en co-construction avec les différents services du Département me permet de mieux appréhender les enjeux. La phase de communication auprès du grand public mais aussi des professionnels est une nécessité pour faire connaître et comprendre ce dispositif novateur. La réflexion et la mise en oeuvre de process d'action auprès des futurs tiers demande une réflexion et une adaptation des pratiques professionnelles. (Cécile)

VI. PERSPECTIVES 2026

Au terme de cette première phase d'expérimentation, le dispositif d'Accueil Durable et Bénévole apparaît comme une initiative porteuse de sens et d'innovation dans le champ de la protection de l'enfance. Les premiers mois ont permis de poser les fondations du service, de structurer les modalités d'intervention et d'engager une dynamique partenariale solide, notamment avec les services du Conseil départemental.

Si les résultats quantitatifs demeurent à ce stade limités, ils doivent être analysés à l'aune du caractère émergent du dispositif et du temps nécessaire à son appropriation, tant par les professionnels que par le grand public. Les difficultés rencontrées, en particulier en matière de communication et de mobilisation des tiers bénévoles, constituent des axes de travail clairement identifiés pour la suite. Le développement du vivier de tiers accueillants constitue en effet un objectif prioritaire, avec une volonté d'augmenter le nombre de candidats et de diversifier les profils.

Pour ce faire, les perspectives pour l'année 2026 s'articulent autour du renforcement de la communication afin d'améliorer la visibilité du dispositif et de mieux en faire connaître les enjeux dans l'objectif de capter de potentiels tiers bénévoles.

Par ailleurs, les enseignements tirés de cette phase initiale mettent en évidence la pertinence du dispositif, notamment dans sa capacité à proposer des réponses individualisées et à mobiliser des ressources citoyennes au service des enfants. Ils soulignent également l'importance d'un accompagnement structuré et d'un cadre partenarial étroit pour garantir la qualité de l'accueil proposé.

Un travail de structuration du dispositif devra être poursuivi, notamment en formalisant la phase d'accompagnement, en consolidant les outils méthodologiques et en affinant les pratiques professionnelles.

Enfin, la poursuite du travail partenarial avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes demeure essentielle, dans une logique de co-construction durable et structurante d'un dispositif innovant.

Ainsi, l'année 2026 devra permettre de consolider les acquis, de renforcer la visibilité du dispositif et de poursuivre son développement dans une logique de co-construction et d'amélioration continue, au bénéfice des enfants accueillis.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.